



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP\_2025\_0216

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Travaux pour la restructuration des bâtiments A, B et C du collège du Chêne vert à Bain-de-Bretagne - Résiliation du marché passé avec la société PRO SH**

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 février 2015 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 14 novembre 2016, 26 avril, 31 mai, 15 novembre et 6 décembre 2021, 24 janvier 2022, 9 mai 2023 et 8 septembre 2023, 8 juillet et 14 octobre 2024 ;

### Exposé :

Par décision du 14 novembre 2016, la Commission permanente a approuvé le programme de restructuration des bâtiments A, B et C du collège Le Chêne Vert à Bain-de-Bretagne.

Dans le cadre de la résiliation de l'opération, le marché n° 2021-0642, notifié le 19 novembre 2021, a été conclu avec la SARL PRO SH sise 8 rue du Bas Village - 35510 CESSON-SEVIGNE, pour l'exécution des travaux du lot n° 13 - peinture nettoyage.

Par jugement du 18 décembre 2024, le Tribunal de commerce de Rennes, a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL PRO SH en nommant un liquidateur judiciaire.

Par courrier en date du 30 janvier 2025, ce dernier a informé les services du Département que compte tenu de l'arrêt d'activité de la SARL PRO SH, au visa de l'article L. 641-11-1 du code de commerce, il n'entendait pas poursuivre l'exécution du marché.

Il convient par conséquent de procéder à la résiliation, sans indemnité, du marché à la date de la liquidation judiciaire de la SARL PRO SH, à savoir le 18 décembre 2024, conformément à l'article 50.1.2 du cahier des clauses administratives générales des travaux.

### Décide :

**- d'autoriser la résiliation sans indemnité du marché n° 2021-0642 notifié le 19 novembre 2021 conclu avec la société SARL PRO SH sise 8 rue du Bas Village - 35510 CESSON-SEVIGNE, pour les travaux de restructuration des bâtiments A, B et C du collège Le Chêne Vert à Bain-de-Bretagne - Lot n° 13 peinture nettoyage.**

### Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
25 avril 2025  
ID: CP\_2025\_0216

Pour extrait conforme